
Quatrième Réunion
Genève, 10-14 décembre 2007
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Rapport de l'Unité d'appui à l'application
(y compris le rapport sur la participation
à la mise en œuvre des mesures de confiance)

RAPPORT DE L'UNITÉ D'APPUI À L'APPLICATION

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Dans le présent rapport, l'Unité d'appui à l'application décrit les activités qu'elle mène dans le cadre du mandat qui lui a été confié à la sixième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, en matière d'appui administratif et d'application intégrale de la Convention, de promotion de l'universalisation de la Convention, et d'échange d'informations dans le cadre des mesures de confiance. La Conférence a décidé que l'Unité d'appui soumettrait «chaque année à tous les États parties, par écrit, un rapport succinct sur les activités» qu'elle aurait menées (BWC/CONF.VI/6, troisième partie, par. 6).

I. Création de l'Unité d'appui à l'application

1. Conformément à la décision prise à la sixième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU a publié les trois avis de vacance aux postes d'administrateurs de l'Unité d'appui et a mené le processus de sélection conformément aux procédures de recrutement en vigueur à l'ONU. Le 1^{er} avril 2007, M. Richard Lennane a été nommé Chef de l'Unité d'appui. Le 1^{er} mai 2007, le poste de spécialiste des questions politiques a été attribué à M. Piers Millett, et le 2 août 2007, celui de spécialiste des questions politiques (adjoint de première classe) a été attribué à M^{me} Ngoc Phuong Huynh.
2. À partir d'avril 2007, l'Unité a progressivement mis en train les activités qui lui avaient été confiées, et elle est devenue complètement opérationnelle le 2 août 2007. Ses locaux sont les bureaux C.115 et C.117, dans le Service de Genève du Département des affaires de désarmement, qui lui fournit les services administratifs nécessaires. L'Unité a été officiellement inaugurée le 20 août 2007, par M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, et M. Masood Khan, Ambassadeur du Pakistan et Président de la sixième Conférence d'examen et de la Réunion d'experts.

II. Appui administratif à la Convention

3. L'Unité a assuré les services techniques de secrétariat pour les réunions tenues en 2007 au titre de la Convention, fournissant les services requis pour la Réunion d'experts (20-24 août) et la Réunion des États parties (10-14 décembre), et appuyant le Président dans ses activités. Elle a notamment rédigé et publié les communications adressées aux États parties, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales; rédigé les discours et autres supports écrits du Président; pris en charge les inscriptions aux réunions; fait des recherches et élaboré les documents de fond¹; établi les documents et les rapports des réunions; produit les documents de travail; et donné au Président et aux États parties des avis sur des questions techniques, de procédure ou de fond.
4. Un État partie a sollicité l'Unité pour qu'elle lui prête conseil et aide aux fins de l'organisation d'un séminaire régional sur la Convention. L'Unité lui a alors fourni des conseils préliminaires, et elle continue de coopérer avec lui.
5. L'Unité a assuré la maintenance et le développement de son site Web (www.unog.ch/bwc) qui, à l'heure actuelle, constitue le support principal de diffusion des informations relatives à la Convention en provenance ou à destination des États parties. Ce site présente des informations actualisées sur les réunions et les activités connexes, et permet de s'inscrire en ligne pour les réunions, de consulter les documents officiels, les déclarations, les communiqués de presse, les documents de fond, ou encore les informations sur les activités pertinentes d'autres

¹ Voir par exemple les documents intitulés «Accords, ententes et propositions antérieurs sur le renforcement de l'application à l'échelle nationale» (BWC/MSP/2007/MX/INF.1) et «Initiatives internationales et régionales visant à renforcer l'application à l'échelon national» (BWC/MSP/2007/MX/INF.2).

organisations, et d'accéder à des liens utiles ainsi qu'à la liste des États parties. On y trouve également la base de données sur les mesures prises à l'échelon national pour appliquer la Convention (voir la section III ci-après).

6. Donnant suite à la demande faite expressément à la sixième Conférence des États parties, l'Unité a limité l'accès d'une partie de son site Web aux seuls États parties. Ceux-ci peuvent s'y connecter en indiquant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe. Cette partie du site Web renferme les coordonnées des points de contact pour chaque pays, les versions électroniques des déclarations soumises dans le cadre des mesures de confiance (voir la section IV ci-après), ainsi que des informations sur les résultats des initiatives visant à promouvoir l'universalisation de la Convention (voir la section V ci-après).

7. À la demande du Président, l'Unité d'appui a entretenu des contacts réguliers avec les organisations internationales dont les activités ont un rapport avec la Convention et les réunions de 2007, notamment l'Union africaine; l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); le Comité international de la Croix-Rouge (CICR); l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol); la Ligue des États arabes; l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC); l'Organisation des Nations Unies [Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Bureau des affaires de désarmement]; l'Organisation mondiale de la santé (OMS); et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

8. Également à la demande du Président, l'Unité a contacté un certain nombre d'établissements scientifiques et universitaires, ainsi que des organisations non gouvernementales dont les travaux présentent un intérêt pour ses activités. Elle a ainsi pu recueillir des idées et des informations qui l'ont éclairée pour soutenir l'action menée par les États parties. Bon nombre des organisations ainsi contactées par l'Unité ont participé à la Réunion d'experts et à la Réunion des États parties.

9. L'Unité a accepté l'invitation qui lui était faite de participer à un certain nombre de réunions et de manifestations tout au long de l'année. Ces manifestations ont présenté un intérêt pour la Convention et les travaux de l'Unité, notamment ses activités visant à faciliter la mise en œuvre des décisions et recommandations de la sixième Conférence des États parties. Elles ont aussi été l'occasion de mener des opérations de sensibilisation et d'information sur la Convention et ses dispositions. Il s'agit des réunions et manifestations suivantes:

- i) Atelier sur les armes biologiques, la bonne gouvernance et la société civile, Londres (Royaume-Uni), 12 et 13 mars 2007;
- ii) Séminaire consacré à l'analyse de la Déclaration finale de la sixième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, Brighton (Royaume-Uni), 15 et 16 mars 2007;
- iii) Mesures internationales de protection de la sécurité intérieure et résilience, Londres, (Royaume-Uni), 29 mai 2007;

- iv) Réunion informelle sur l'application à l'échelon national de la Convention sur les armes biologiques, Paris (France), 7 juin 2007;
- v) Trentième Table ronde consacrée aux questions actuelles de droit humanitaire, San Remo (Italie), 6-8 septembre 2007;
- vi) Atelier sur le renforcement d'un cadre mondial pour la sécurité et la sûreté biologiques et maîtrise de la révolution biotechnologique, Côme (Italie), 25 et 26 octobre 2007;
- vii) Réunion de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à l'intention des autorités nationales, La Haye (Pays-Bas), 2 et 3 novembre 2007.

III. Application de la Convention

10. Un État partie a contacté l'Unité afin qu'elle lui prête assistance pour l'application de la Convention à l'échelon national. L'Unité s'emploie actuellement à favoriser la communication entre cet État partie et un certain nombre d'autres États parties susceptibles d'offrir l'assistance voulue.

11. L'Unité a révisé et actualisé le Recueil d'informations 2003 établi pour aider les États parties dans la perspective des réunions de 2003 sur l'application à l'échelon national et la sécurité biologique. Le résultat a été la Base de données sur l'application à l'échelon national, consultable en ligne, qui a été présentée aux États parties le 20 août 2007, lors de la Réunion d'experts. Cette base de données renferme des informations sur les mesures nationales intéressant la Convention prises par tous les États pour lesquels il a été possible de recueillir des données. Lorsque cela est possible, la Base contient également un résumé des mesures ainsi qu'un lien renvoyant au texte intégral de l'instrument. La Base de données sur l'application à l'échelon national a été modifiée à la suite de la Réunion d'experts, de façon à y inclure les informations complémentaires présentées à la Réunion. Actuellement, la Base mentionne 2 022 mesures prises par 119 États parties (76 % des États parties à la Convention), 5 signataires, 6 États non parties, et 1 organisation régionale. L'accès à la Base se fait à partir du site Web de l'Unité (<http://www.unog.ch/bwc/NID>).

12. Dans le cadre de sa mission de facilitation de la communication entre les États parties, l'Unité a recueilli les coordonnées des entités nationales à contacter au sujet de la Convention. À ce jour, 52 États parties ont désigné une entité à contacter à l'échelon national, conformément à la demande formulée à la sixième Conférence des États parties (voir annexe I, en anglais seulement). Des informations détaillées sur les entités nationales peuvent être obtenues dans la section à accès restreint du site Web de l'Unité (<http://www.unog.ch/bwc/restricted>).

13. Deux fonctionnaires de l'Unité se sont rendus à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à La Haye, en novembre 2007², afin de voir comment tirer parti de l'expérience acquise par cette organisation en matière d'assistance aux États parties pour l'application à l'échelon national. Au cours de leur visite, ils se sont entretenus avec des

² Le financement en a été assuré grâce à la contribution volontaire d'un État partie.

membres du Service des relations avec les gouvernements et des affaires politiques, de la Division des relations extérieures, du Bureau du Conseiller juridique et du Service d'appui à l'application de la Convention, et ont ainsi pu recenser un certain nombre de mesures que pourrait prendre l'Unité pour intensifier l'action visant à faciliter l'application de la Convention. Ils ont également étudié en détail les mesures nationales prises par les États au titre de la Convention sur les armes chimiques, et recensé sept États parties à la Convention sur les armes biologiques ayant adopté des mesures pour mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques; des experts juridiques pourraient étudier ces mesures et déterminer le moyen de les élargir de façon à englober les dispositions de la Convention sur les armes biologiques. Le rapport complet de la visite des membres de l'Unité peut être consulté à partir de la section à accès restreint du site Web de l'Unité.

IV. Mesures de confiance

14. Conformément à la décision prise à la sixième Conférence des États parties, la fonction de traitement des rapports soumis au titre des mesures de confiance a été transférée du Service des armes de destruction massive (relevant du Bureau des affaires de désarmement à New York) à l'Unité d'appui à l'application, qui a établi des versions électroniques (format Adobe PDF) des formules à utiliser pour les mesures de confiance et les a affichées sur son site Web. En 2007, 61 États parties (38 % des États parties à la Convention) ont communiqué des informations, ce qui représente la plus forte participation depuis la mise en place des mesures de confiance, en 1987. Dix-sept d'entre eux ont soumis leurs déclarations à la date limite du 15 avril 2007 ou avant. L'annexe II (en anglais uniquement) contient la liste des pays ayant soumis des déclarations, ventilées selon les différentes formules, ainsi que des graphiques et d'autres informations.

15. Le 27 juin 2007, le Chef de l'Unité d'appui a adressé une lettre à tous les États parties pour les informer que la section à accès restreint du site Web de l'Unité était opérationnelle, et que les déclarations relatives aux mesures de confiance y seraient publiées le 16 juillet 2007, sauf indication contraire d'un État partie. Il y était également annoncé que les déclarations au titre des mesures de confiance ne seraient plus publiées et distribuées sur format papier. Dans un premier temps, quatre États parties ont demandé à ce que leurs déclarations au titre des mesures de confiance ne soient pas publiées sur le site, puis l'un d'entre eux est revenu sur sa demande. Les déclarations de 58 États parties sont donc actuellement disponibles dans la section à accès restreint.

16. Pour diffuser les trois déclarations restantes au titre de mesures de confiance et faire en sorte que tous les États parties aient accès à l'intégralité des informations fournies au titre du mécanisme, l'Unité a produit un CD-ROM de données reprenant toutes les déclarations soumises au titre des mesures de confiance entre 1987 et 2007³. Les disques renferment la liste des déclarations à la fois par année et par État partie. Ils ont été distribués fin novembre aux Missions permanentes des États parties à Genève (ou à New York pour ceux qui ne sont pas représentés à Genève) ainsi qu'aux entités à contacter à l'échelon national.

³ Une déclaration de 2007, parvenue trop tardivement, n'a pu être incluse dans le CD-ROM, mais peut être consultée à partir du site Web. Le disque contient 60 des 61 déclarations reçues jusqu'ici en 2007.

17. Plusieurs États parties ont demandé à l'Unité si, par souci de transparence, leurs déclarations au titre des mesures de confiance pouvaient également être affichées dans la section en accès libre du site Web de l'Unité. À ce jour, trois déclarations sont accessibles dans cette section du site (tout en demeurant disponibles dans celle à accès restreint).

18. L'Unité a également été informée qu'une déclaration au titre des mesures de confiance, faite par la Roumanie en 1992 et portant sur l'année civile 1991, avait été publiée en tant que document des réunions du Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé de définir et d'étudier du point de vue scientifique et technique des mesures de vérification éventuelles⁴, sans être prise en compte dans les documents d'information préalablement publiés sur les mesures de confiance. Les listes et résumés correspondants ont été modifiés en conséquence sur le site Web de l'Unité. Le CD-ROM susmentionné prend également en compte la déclaration en question.

19. Au cours de l'année 2007, l'Unité a régulièrement fourni à un nombre important d'États parties une aide sur le plan administratif ainsi que des conseils sur la participation aux mesures de confiance. Elle n'a toutefois reçu aucune demande d'aide technique pour l'établissement des déclarations.

20. Un État partie a demandé à l'Unité des informations sur différents volets de la participation aux mesures de confiance, notamment les langues dans lesquelles les déclarations sont soumises et le nombre d'installations de confinement à haute sécurité et de programmes de recherche-développement en matière de défense biologique déclarés. L'Unité a communiqué à l'État partie les informations requises.

21. L'Unité a été créée trop tard pour pouvoir informer les États parties en temps utile – avec un préavis de trois mois – de la date limite du 15 avril pour la soumission de leurs données en 2007, comme cela avait été demandé par la sixième Conférence des États parties. L'Unité avertira les États parties en temps voulu pour 2008.

V. Promotion de l'universalisation

22. L'Unité a aidé le Président dans ses activités visant à promouvoir l'universalisation de la Convention: elle lui a prêté son concours pour la correspondance avec les ministres des affaires étrangères des États non parties à la Convention, a assuré la préparation des réunions qu'il a tenues avec les représentants de tels États et y a participé. Deux fonctionnaires de l'Unité se sont rendus à La Haye en novembre 2007⁵ pour assister à la réunion de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques tenue à l'intention des autorités nationales, et pour mener des actions en faveur de l'universalisation auprès des représentants d'États qui sont parties à la Convention sur les armes chimiques mais pas à la Convention sur les armes biologiques. L'Unité a réuni les informations relatives aux progrès accomplis sur la voie de l'universalité de la Convention et les a mises à disposition dans la section à accès restreint de son site Web.

⁴ BWC/CONF.III/VEREX/NONE.26.

⁵ Visite financée grâce à la contribution volontaire d'un État partie.

23. Le Rapport du Président sur les activités en matière d'universalisation (BWC/MSP/2007/4) renferme des informations complémentaires sur les initiatives prises dans ce domaine et sur les résultats obtenus jusqu'ici.

VI. Conclusions et recommandations

24. L'Unité d'appui à l'application a satisfait à plusieurs des exigences majeures de son mandat pour 2007, notamment en mettant en place une section à accès restreint sur son site Web; en prenant les dispositions voulues pour la soumission et la publication électroniques des déclarations au titre des mesures de confiance; en facilitant les contacts avec les organisations pertinentes; et en contribuant aux activités d'universalisation. L'Unité a cependant reçu très peu de demandes et d'offres d'assistance en matière d'application ou de mesures de confiance à l'échelon national. Elle n'a donc pas été en mesure de s'acquitter des volets importants de son mandat qui ont trait à la facilitation de la communication entre États parties et au rapprochement des demandes et des offres d'assistance. L'Unité aimerait à cet égard encourager les États parties à mieux exploiter ses compétences dans ce domaine.

25. Le passage au mode électronique pour la communication et la diffusion des déclarations au titre des mesures de confiance s'est avéré efficace et a emporté l'adhésion. La diffusion de ces déclarations sur CD-ROM sera maintenue si nécessaire, mais l'Unité encourage tous les États parties à autoriser la publication de leurs déclarations au titre des mesures de confiance dans la section à accès restreint de son site Web. Elle serait heureuse de coopérer avec les États parties intéressés pour veiller à ce que les arrangements de sécurité en place satisfassent à leurs exigences. L'Unité s'efforcera également de perfectionner les versions électroniques des formules utilisées pour les mesures de confiance, dans le but de permettre la soumission en ligne des déclarations.

Annex I

[ENGLISH ONLY]

NATIONAL POINTS OF CONTACT

The following national points of contact had been nominated to the ISU by November 2007. Full contact details, including telephone and facsimile numbers and e-mail addresses, are available to States Parties in the restricted area of the ISU website (<http://www.unog.ch/bwc>).

Albania

Mr. Fadil Vucaj
Representative of the
National Authority of
Albania for the CWC
Ministry of Defense
Tirana
Albania

Australia

First Assistant Secretary
International Security
Division, Department of
Foreign Affairs and Trade
Locked Bag 40
ACT 2600 Kingston
Australia

Austria

Mr. Alexander Benedict
Department II.8 - Global
Disarmament, Arms
Control, export Control,
Multilateral Atomic Energy
Issues and IAEA
Federal Ministry for
Foreign Affairs
Minoritenplatz 8
A-1014 Vienna
Austria

Bhutan

Chief,
Legal and Treaties Division
Ministry of Foreign Affairs
Royal Government of
Bhutan
Bhutan

Brazil

Mr. Sérgio Antonio Frazão
Araujo
Coordinator-General for
Sensitive Items
Ministry of Science and
Technology
SAI/SO Area 5 Quadra 3
Bloco F
70610-200 Brasilia - DF
Brazil

Bulgaria

Mr. Gueorgui Mihov
Head of Department,
NATO and International
Security Directorate
Ministry of Foreign Affairs
2, Alexander Zhendov. St.
1040 Sofia
Bulgaria

Burkina Faso

Professor Abdouramane
Barry
Head of National Authority
Autorité Nationale pour la
Convention sur les Armes
Chimiques (ANCA)
Ministère des
Enseignements secondaire,
supérieur et de la Recherche
scientifique
03 BP 7130 Ouagadougou
Burkina Faso

Canada

Ms. Kendra Davidson
Policy Officer (Biological)
Non Proliferation and
Disarmament Division
(Biological, Chemical and
Conventional Weapons)
Department of Foreign
Affairs and International
Trade
125 Sussex Drive
K1A 0G2 Ottawa
Ontario

China

Ms. Yang Yi
Deputy Division Director
Department of Arms
Control and Disarmament
Ministry of Foreign Affairs
No. 2 Chao Yang Men Nan
Da Jie
100701 Beijing
China

Croatia

Ms. Milena Zaninovic
Head of Section
Non-Proliferation of
Weapons of Mass
Destruction
Ministry of Foreign Affairs
and European Integration
TRG N.J. Zeinsuog 7-8
10 000 Zagreb
Croatia

Cuba

Mr. Juan C. Menendez de
San Pedro Lopez
Director del Centro
Nacional de Seguridad
Biologica (CNSB)
Ministerio De Ciencia,
Tecnologia Y Medio
Ambiente (CITMA)
Calle 28 No. 502 e/5ta y
7ma Ave. Miramar. Playa
11 300 La Habana
Cuba

Mr. Rudolfo Reyes
Rodriguez
Director de Asuntos
Multilaterales
Ministerio de Relaciones
Exteriores
Calle Calzada #360 e/ G y
H. Vedado
Plaza de la Revolucion
10 400 La Habana
Cuba

Cyprus

Mr. Panayiotis
Papadopoulos
Political Affairs Division -
Multilateral relations
Ministry of Foreign Affairs
Cyprus

Czech Republic

Dr. Ladislav Bartak
Director, Department for
the Control of Non-
Proliferation of WMD
State Office for Nuclear
Safety
Senovazne nam. 9
110 00 Praha
Czech Republic

Denmark

Mr. Casper Nervil
Head of Section,
Department of Security
Policy
Royal Danish Ministry of
Foreign Affairs
Office 6 a 67, Asiatisk
Plads
21448 Copenhagen
Denmark

Ecuador

Ms. Fanny De Lourdes
Puma Puma
Director General for
Multilateral Policies and
International Specialized
Organizations
Ministry of Foreign Affairs
Calle Carrion Y Av. 10 de
Agosto
Quito
Ecuador

Estonia

Ms. Ketlin Susmalainen
First Political Department,
First Division
Ministry of Foreign Affairs
Islandi valjak 1
15049 Tallinn
Estonia

Finland

Ms. Nina Nordström
First Secretary
Unit for Arms Control,
Disarmament and Non-
Proliferation
00161 Helsinki
Finland

France

Mr. Frederic Jung
Sous-Direction du
Desarmement chimique,
biologique et de la maitrise
des armements classique
Ministry of Foreign Affairs
37 Quai d'Orsay, 07 SP
75 700 Paris
France

Germany

Mr. Alexander Olbrich
Head of BW Division
Federal Foreign Office
Werderscher Markt 1
10117 Berlin
Germany

Greece

Director of the WMD
Disarmament Section,
D1 Directorate for UN and
International Organizations,
Hellenic Ministry of Foreign
Affairs
Academias 3 Street
10027 Athens
Greece

Indonesia

Dr. Desra Percaya
Director,
Directorate of International
Security and Disarmament
Department of Foreign
Affairs
JI, Taman Pejambon no.6
Jakarta 10110
Indonesia

Mr. Andy Rachmianto
Deputy Director,
Directorate of International
Security and Disarmament
Department of Foreign
Affairs
JI, Taman Pejambon no.6
Jakarta 10110
Indonesia

Iran (Islamic Republic of)
Department for
Disarmament and
International Security
Affairs,
Ministry of Foreign Affairs
Tehran,
Iran

Italy

Permanent Mission of Italy
to the Conference on
Disarmament
Chemin de l'Impératrice 10
1292 Pregny
Switzerland

Japan

Mr. Satoshi Taniguchi
Biological and Chemical
Weapons Conventions
Division,
Disarmament, Non-
Proliferation and Science
Department,
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1 Kasumigaseki,
Chiyoda-ku
100-8919 Tokyo
Japan

Kenya

Director of Political Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Old Treasury Building,
Harambee Avenue
P.O. Box 30551
Nairobi
Kenya

Kuwait

Ms. Jenan H. Al-Shayije
Supervisor
Ministry of Defence
Kuwait

Lebanon

Ministry of Foreign Affairs
and Emigrants
Lebanon

Libyan Arab Jamahiriya

Dr. Mohamed Mansour
Sharif
Chairman of LNCBB
Libyan National Committee
for Bioethics
Omar Al-Mokhtar
82898 Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Liechtenstein

Ms. Esther Schindler
Office for Foreign Affairs
Heiligkreuz 14
9490 Vaduz
Liechtenstein

Lithuania

Mr. Martynas Lukosevicius
Attache, Arms Control,
non-Proliferation and
Disarmament Division
Security Policy Department

Ministry of Foreign Affairs
J. Tumo-Vaizganto Str. 2
LT-01511 Vilnius
Lithuania

Mexico

Mr. Jesus Mao Cervantes
Director de Autoridad
Nacional
Centro de Investigacion Y
Seguridad Nacional
(CISEN) de la Secretaria de
Gobernacion
Avenida Camino Real de
Contreeras Num. 35 Col, La
Concepcion
Delegacion Madgalena
Contreras
CP 10840 Mexico, D.F.

Morocco

Mr. Naser Bourita
Director, United Nations
and International
Organizations
Minstry of Foreign Affairs
and Cooperation
Rue Roosevelt, Chellah
Rabat 10 000
Morocco

Netherlands

Mr. Wouter Wormgoor
Nuclear Affairs and Non-
Proliferation
Department of Security
Policy
Ministry of Foreign Affairs
The Netherlands

New Zealand

Director, International
Security and Disarmament
Division

Ministry of Foreign Affairs
and Trade
Private Bag 18-901
Wellington
New Zealand

Nigeria

Mr. Joseph Adeyemi
Chairman, National
Authority on Chemical and
Biological Weapons
Conventions
Office of the Secretary to
the Government of the
Federation
4th Floor, Wing 3B
P.M.B 9 Abuja
Nigeria

Oman

Mr. Hamed Suleiman
Hamed Al Bortomani
SO2 NBC (Chemical
Officer)
Ministry of Defence
P.O. Box 2919
111 Muscat
Oman

Pakistan

Ms. Naela Chohan
Director General
(Disarmament)
Ministry of Foreign Affairs
Islamabad
Pakistan

Poland

Mr. Grzegorz Poznanski
Head, Division for Non-
Proliferation of WMD
Department for Security
Policy
Ministry of Foreign Affairs
Poland

Portugal

Mr. Filipe Ramalheira
Department for Security &
Defence
Ministry of Foreign Affairs
Largo do Rilvas
Lisbon
Portugal

Republic of Korea

Mr. Ji-min Kim
Disarmament and
Nonproliferation Division
International Organizations
Bureau
Ministry of Foreign Affairs
and Trade
Seoul
Republic of Korea

Romania

Ms. Nineta Barbulescu
Counsellor
Non-Proliferation, Arms
Control and Combatting
Terrorism Office
Ministry of Foreign Affairs
Romania

Russian Federation

Mr. Victor Kholstov
Deputy Head, Federal
Agency for Industry
(Rosprom)
Shchepkina, 42
107996 Moscow
Russian Federation

Slovenia

Ms. Irina Gorsic
Counsellor, Security Policy
Division
Ministry of Foreign Affairs

Presernova 25
SI-1000 Ljubljana
Slovenia

South Africa

Mr. Daan van Beek
Non-Proliferation
Secretariat
South African Council for
the Non-Proliferation of
Weapons of Mass
Destruction
Private Bag X84
Pretoria, 0001
South Africa

Ms. Melanie Reddiar
Non-Proliferation
Secretariat
South African Council for
the Non-Proliferation of
Weapons of Mass
Destruction
Private Bag X84
Pretoria, 0001
South Africa

Ms. Devina Naidoo
Non-Proliferation
Secretariat
South African Council for
the Non-Proliferation of
Weapons of Mass
Destruction
Private Bag X84
Pretoria, 0001
South Africa

Mr. Mauritz Lindeque
Non-Proliferation
Secretariat
South African Council for
the Non-Proliferation of
Weapons of Mass
Destruction
Private Bag X84
Pretoria, 0001
South Africa

Spain

Mr. Luis Gomez Nogueira
Head of Disarmament Unit
Ministry of Foreign Affairs
and Cooperation
Serrano Galvache, 26
28071 Madrid
Spain

Sweden

Ms. Ewa Nilsson
Department for
Disarmament and Non-
Proliferation
Ministry of Foreign Affairs
10339 Stockholm
Sweden

Switzerland

Ms. Ricacarda Torriani
Arms Control and
Disarmament Section,
Political Secretariat
Federal Department of
Foreign Affairs
Monbijoustrasse 20
3012 Bern
Switzerland

Turkey

WMD Section
Department of Arms
Control and Disarmament
Ministry of Foreign Affairs
Balgat
06100 Ankara
Turkey

**United Kingdom of Great
Britain and Northern
Ireland**

Ms. Ashi Brant
Desk Officer for BWC and
CTBT
CBW Section, Counter
Proliferation Department
Foreign and
Commonwealth Office
London
United Kingdom

United States of America

Mr. Robert Mikulak
Director, Office of
Chemical and Biological
Weapons Threat Reduction,
Bureau of International
Security and
Nonproliferation
US Department of State
2201 C Street, NW, Room
2803
20520 Washington D.C.
United States of America

Uzbekistan

Mr. Kholmatov Ilkhom
Deputy-Chairman
The Commission of the
Cabinet of Ministers of the
Republic of Uzbekistan on
the Prohibition of
Biological Weapons
27, C-14
700011 Tashkent
Uzbekistan

Yemen

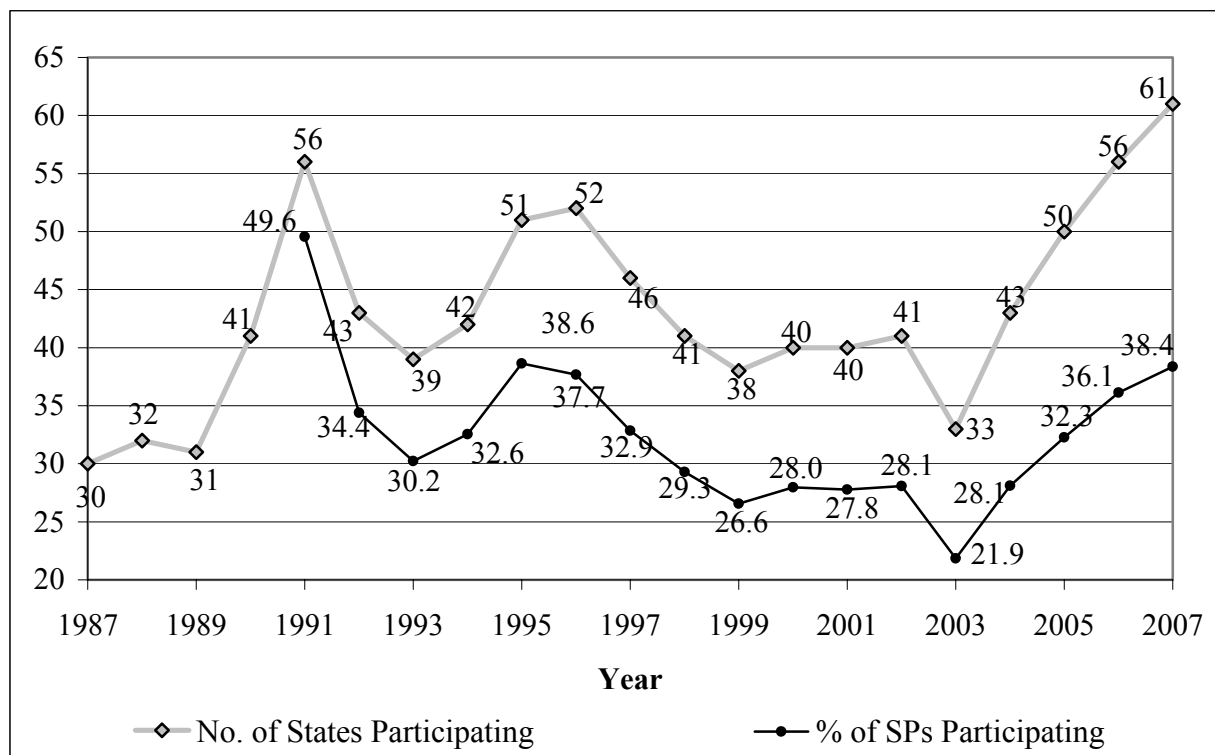
Dr. Qasim Abdulsalam
Alshaibani
Coordinator
National Committee for the
Prohibition of Chemical,
Biological and Toxin
Weapons of Yemen
Qa'a ALolofi
P.O. Box 23205 Sana'a
Yemen

[ENGLISH ONLY]

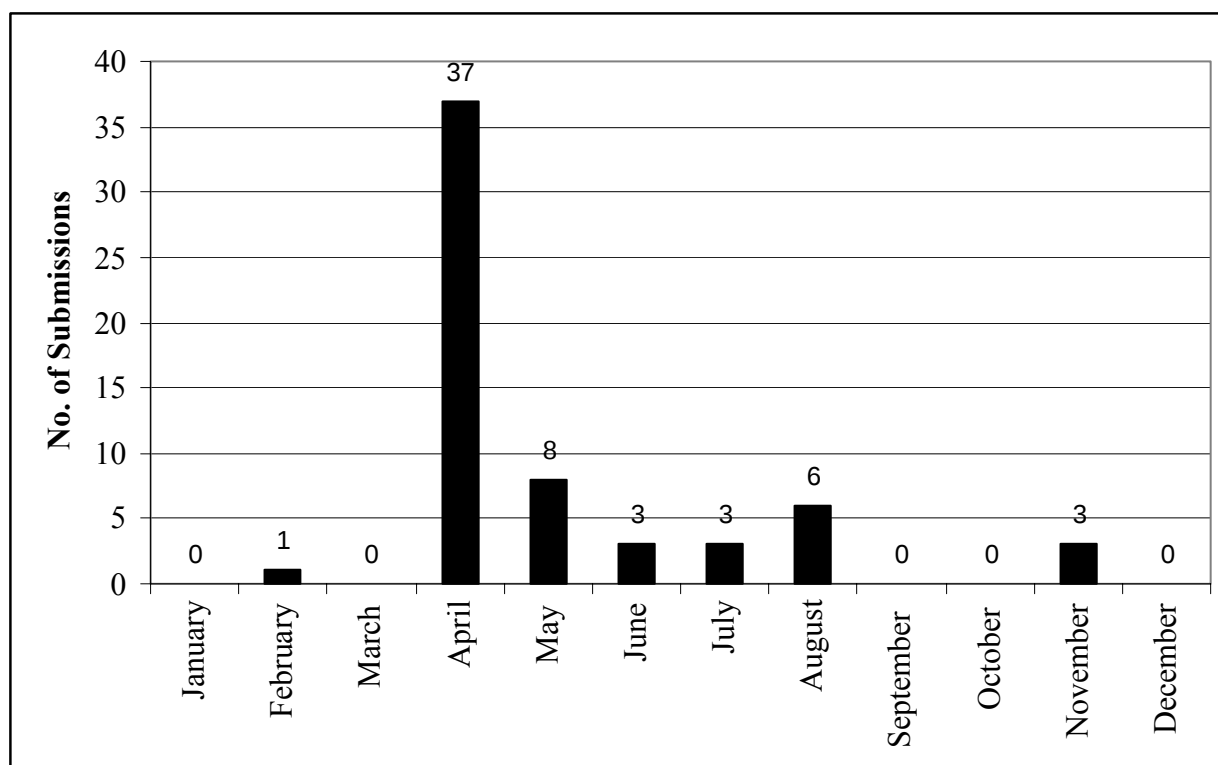
Key: D = declaration submitted; ND = nothing to declare; NN = nothing new to declare

[illegible]

[illegible]



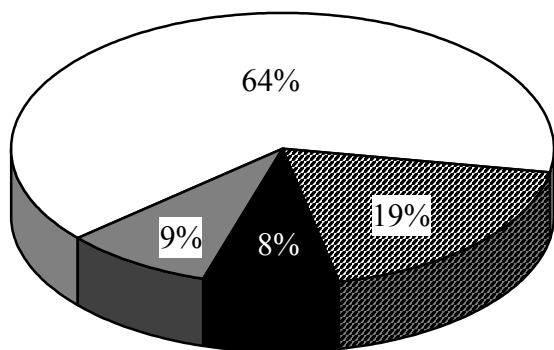
Numbers and percentages of States Parties participating in the BWC confidence-building measures since their introduction in 1987.



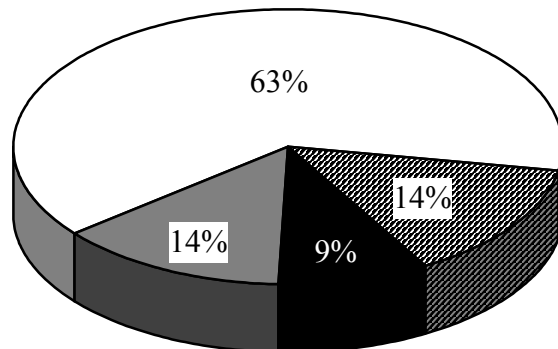
BWC confidence-building measure submissions by month in 2007

The following charts show the rates of participation for 2007 in each of the CBM forms:

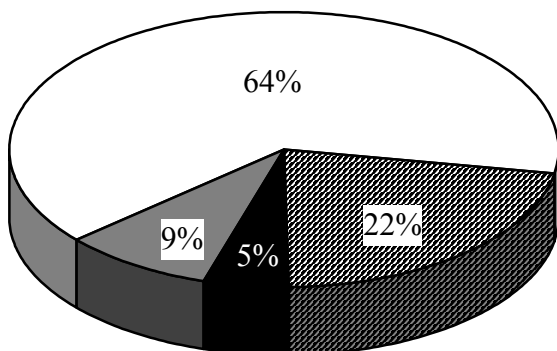
- ▨ Declaration Submitted
- Nothing New to Declare
- Nothing to Declare
- No Information Provided



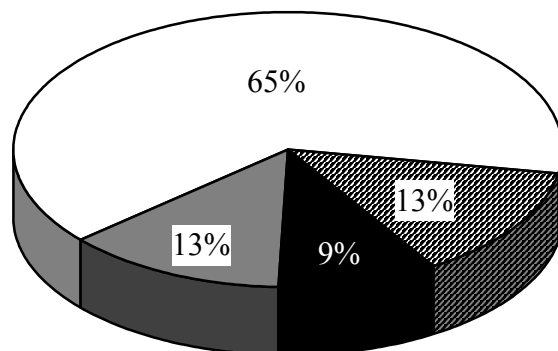
BWC CBM Returns for Form A1 in 2007



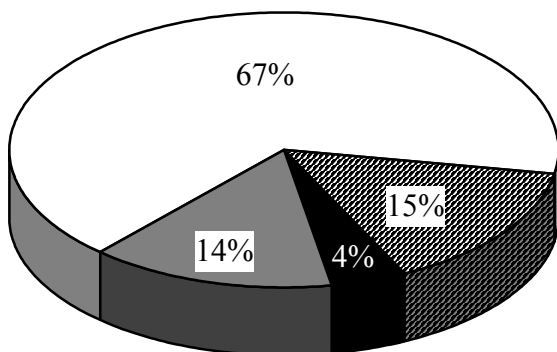
BWC CBM Returns for Form A2 in 2007



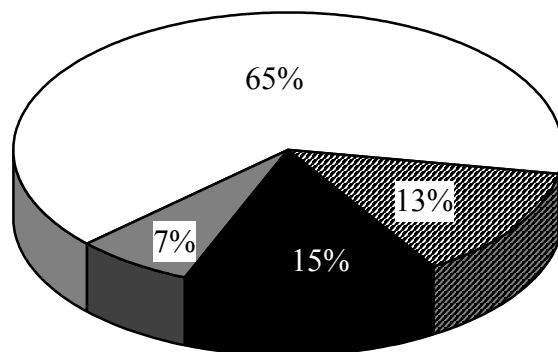
BWC CBM Returns for Form B in 2007



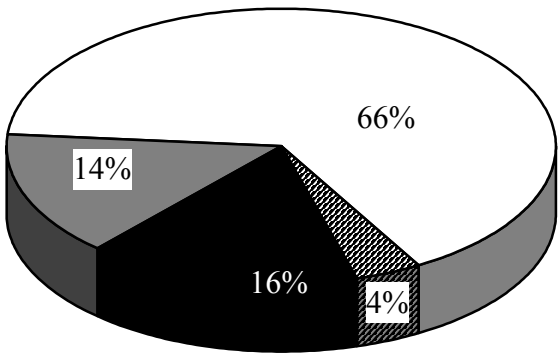
BWC CBM Returns for Form C in 2007



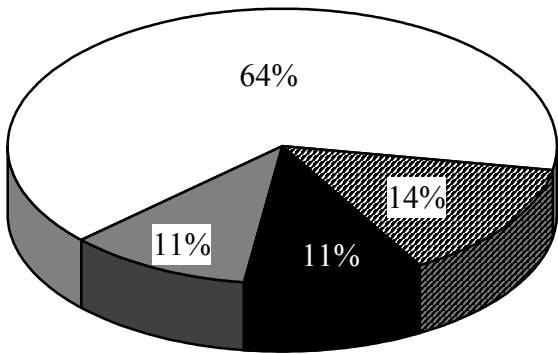
BWC CBM Returns for Form D in 2007



BWC CBM Returns for Form E in 2007



BWC CBM Returns for Form F in 2007



BWC CBM Returns for Form G in 2007
